

Communiqué de presse

Novembre 2023

Aménagement territorial : Signature des conventions « Centralités rurales en Région » avec les communes de Rougemont et Baume-les-Dames

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES DE BAUME-LES-DAMES ET DE ROUGEMONT

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, ainsi qu'un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R). Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- Les communes disposant d'une stratégie de revitalisation (antérieure à 5 ans) bénéficieront d'un soutien de 500 000 € de la Région, en vue de financer des projets s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation pourront bénéficier d'une enveloppe de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et soutenir un projet.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions);
- associent les usagers et habitants.



Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 91 communes**.

La commune de Baume-les-Dames, déjà lauréate du dispositif « Bourgs-centres » de la Région, avait établi une stratégie visant à :

- Agir sur l'habitat en renouvellement urbain pour fournir une offre attractive de logements ;
- Favoriser un développement commercial durable ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, le patrimoine et l'espace public ;
- Conforter l'offre aux équipements, aux services publics, à la culture et aux loisirs.

Sur cette base, la commune est également éligible à l'enveloppe de 500 000 € de crédits Région inscrite à la convention « Centralités rurales en région » (C2R) nouée avec la Communauté de communes du Doubs Baumois.

La commune de Rougemont a, quant à elle, élaboré son projet de territoire sur la base d'un diagnostic poursuivant les objectifs suivants :

- Connecter le centre-bourg à son territoire ;
- Impulser une nouvelle dynamique au centre historique ;
- Créer un cœur de ville animé et agréable.

Sa stratégie de revitalisation est construite autour de 4 axes, destinés à maintenir son rôle de centralité pour la population locale, en confortant le cadre de vie et les équipements :

- Habitat et enveloppe urbaine ;
- Offre de services à la population ;
- Economie et tourisme ;
- Accessibilité, mobilité et connexions.

Lauréate du précédent dispositif « Bourg-centres » de la Région, la commune de Rougemont poursuivra le déploiement d'une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de son centre bourg. La commune est ainsi éligible à une enveloppe de 500 000 euros de crédits Région, inscrite à la convention C2R nouée avec la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les différents territoires concernés signeront le :

Vendredi 24 novembre 2023

à 17h30 en mairie de Rougemont

4 place du marché ROUGEMONT (Doubs)

la convention « Centralités rurales en Région » avec la commune de Rougemont et la Communauté de communes des 2 Vallées Vertes

puis à 18h45 en mairie de Baume-les-Dames

3 place de la République BAUME LES DAMES (Doubs)

la convention « Centralités rurales en Région » avec la commune de Baume-les-Dames et la Communauté de communes du Doubs Baumois

en présence d'Eric HOULLEY

vice-Président de la Région Bourgogne-Franche-Comté en charge de la cohésion territoriale

La presse est invitée à ces signatures